



Frédérique ROLET
Co-Secrétaire Générale du SNES-FSU
Roland HUBERT
Co-Secrétaire Général du SNES-FSU
Daniel ROBIN
Co-Secrétaire Général du SNES-FSU

à

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 3 septembre 2013

Monsieur le Ministre

Le geste irrémédiable de notre collègue du lycée Antonin ARTAUD de Marseille suscite l'émoi dans nos professions et interpelle violemment l'institution scolaire qui ne peut pas, ne doit pas, rester sourde. L'augmentation des situations de souffrance professionnelle est un phénomène qui est, hélas, repéré depuis quelques années. Malgré tous les signaux d'alerte qui lui ont été envoyés, l'administration n'en n'a pas pris réellement la mesure, en particulier dans la mise en œuvre de la réforme des séries STI2D : dans les quelques académies où les CHSCT se sont saisis de cette question, ils ont repéré les enseignants en situation de difficulté professionnelle, pour un nombre pouvant aller jusqu'à 20% des collègues de disciplines technologiques chargés de l'enseignement en STI2D.

Cette réforme conduite par votre prédécesseur aboutit à une déstructuration complète des séries technologiques industrielles. En passant de douze spécialités assises sur des disciplines technologiques, à quatre qui introduisent une large part à une pluri-technologie transversale, elle a mis nos collègues enseignants dans une situation professionnelle difficile en leur imposant de transmettre des savoirs qu'ils ne maîtrisent pas. Et cela, sans avoir l'effet attendu d'attirer plus de jeunes. Le sentiment d'un immense gâchis et d'inefficacité est terrible pour les personnels fortement impliqués dans l'accomplissement de leurs missions. Les formations organisées dans les académies n'ont pu pallier cela ; le monde technologique est trop vaste pour que chaque enseignant le maîtrise suffisamment pour en transmettre les concepts.

Les enseignants se sont donc trouvés en difficulté dans leur classe pour une mission dont ils ne pouvaient partager l'objectif : enseigner une technologie virtuelle en limitant au maximum les phases de la production et de la maintenance.

Trop souvent, devant les difficultés exprimées, les corps d'inspection ont cherché à mettre en cause la responsabilité des enseignants. Ceux-ci se sont parfois sentis considérés comme de simples exécutants d'une réforme dont on n'arrivait pas à leur démontrer le bien-fondé. Ainsi, pour la première session du baccalauréat, on a demandé aux correcteurs de l'épreuve d'Enseignements technologiques transversaux (coefficient 8) de corriger en plaçant des croix dans un tableur. C'est la première fois que l'on dessaisit les enseignants de la totalité de la responsabilité d'examineur membre du jury en leur demandant de corriger sans connaître le barème, qui par ailleurs pouvait évoluer au cours de la correction !

A plusieurs reprises, le SNES-FSU vous a alerté sur les conséquences pour les enseignants de la mise en œuvre de cette réforme, notamment en CHSCT ministériel qui a émis un avis sur le sujet. Nous avons demandé la mise en œuvre de mesures d'urgence afin de pallier les dysfonctionnements les plus importants. Nous vous avons par exemple demandé de surseoir au reclassement des collègues en activité sur les quatre « nouvelles disciplines » de recrutement.

Vous nous avez promis un bilan de la réforme des lycées, sans prendre aucune mesure dans l'immédiat.

Une véritable rupture avec les politiques menées pour cette réforme est urgente. Des actions doivent donc être engagées de façon coordonnée localement et nationalement :

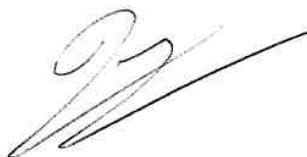
- Dans toutes les académies, les CHSCT doivent se saisir du dossier des conséquences de la réforme STI2D sur les conditions de travail des enseignants, des groupes académiques de suivi doivent être constitués permettant de définir des solutions avec les collègues les plus exposés.
- Le CHSCT ministériel qui réunit un groupe de travail dans les prochaines semaines, doit proposer un plan d'action de dimension nationale dans le cadre de la prévention des risques professionnels, plan qui sera présenté au CTMEN.
- Le ministère doit donner des consignes afin que, dans le cadre de la réforme, chaque professeur puisse enseigner sa discipline de recrutement. Cela impose que toutes les classes de STI2D soient confiées à une équipe d'au moins deux enseignants de disciplines de recrutement différentes (mécaniciens-électroniciens, électronicien-génie-civil) de façon à ce que chacun enseigne les parties de programme qu'il maîtrise.
- Des formations sérieuses doivent être réorganisées sur les « concepts nouveaux » introduits par la réforme.
- Les procédures d'évaluation au bac doivent être revues : diminution de la part du contrôle en cours de formation, réécriture des grilles d'évaluation en indiquant précisément le barème chiffré et quatre ou cinq critères d'évaluation transversaux, mise en œuvre de la garantie d'indépendance des jurys, en particulier par rapport aux corps d'inspection.
- Enfin, le ministère doit faire de la réforme STI une priorité, par la redéfinition des spécialités autour des grands champs de l'activité économique de production (afin de redonner de l'attrait à ces formations) et en définissant les contenus de formation à partir de disciplines universitaires (afin de permettre aux enseignants d'enseigner ce qu'ils connaissent).

Dans ce cadre, le SNES-FSU demande l'ouverture immédiate de discussions, associant les personnels dont la parole a été ignorée depuis trois ans et visant à améliorer les formations technologiques industrielles. Il faut permettre aux enseignants et aux jeunes de travailler dans des conditions plus satisfaisantes et plus efficaces à l'heure où notre pays doit relever le défi d'une ré-industrialisation qui a été pointée par le Président de la République comme un objectif central de l'action gouvernementale.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Frédérique ROLET



Roland HUBERT



Daniel ROBIN

